

N° 2024.14

Objet : Aides à familles

Date de Convocation

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.

Le 19 septembre 2024

**Etaient présents :**

M. Laurent RICHARD, Président,

Nombre de conseillers

M. Daniel BATARD, Mme Martine DELIGEON, M. Eric HENNEGUELLE,

En exercice : 17

M. Philippe BEAUVAIS, Mme Eliane FAVRON, Mme Katia CHAUVET,

Présents : 11

M. Gilles BACHELET, Mme Sophie FOURNIAU, Mme Jacqueline DUPRAT,

Mme Françoise MORISSE,

Représentés : 00

**Absents excusés :** Mme Guylène BIGOT, Mme Bénédicte BEYENS, Mme Aurélie SCHEMEL, Mme Fabienne TURBERT, Mme Sophie RANDUINEAU, Mme Pascale AUDEBRAND.

Votants : 11

**Secrétaire de séance :** Mme Katia CHAUVET.

Présentation de quatre demandes d'aide financière pour des familles en difficultés.

**Le Conseil d'Administration,**

**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

• **D'accorder l'aide suivante :**

➤ 136€ et 150€ à Mme FAUQUEUX Valérie, domiciliée à Monts, pour le paiement de sa facture d'énergie et partiellement d'un loyer ;

➤ 300€ € à M EL FARISSI Mohamed, domicilié à Monts, pour le paiement partiel de sa facture d'énergie ;

• **De refuser l'aide suivante ;**

➤ 0€ à M. BERGERON Philippe, anciennement domicilié à Monts, pour le paiement d'une facture de débarras de logement ;

**Après en avoir délibéré, décide à 9 voix contre 2 abstentions**

• **De refuser l'aide suivante ;**

➤ 0€ à M. LELIEVRE Jimmy, domicilié à Monts, pour le paiement d'une facture d'eau ;

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le 10/10/2024

S'LO

ID : 037-263701633-20240927-202414-DE

Cette aide sera versée sur le compte du créancier et imputée à l'article 65138/424/SA du budget.

- De dire qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

La secrétaire de séance,  
Katia CHAUVET

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Laurent RICHARD

